

Québec français



Dictionnaire CEC Jeunesse

**Dictionnaire CEC Jeunesse, Centre éducatif et culturel Inc.,
Montréal, 1986**

Jean-Pierre Jouselin

Number 67, October 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45306ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Jouselin, J.-P. (1987). Review of [*Dictionnaire CEC Jeunesse / Dictionnaire CEC Jeunesse*, Centre éducatif et culturel Inc., Montréal, 1986]. *Québec français*, (67), 38–40.

DICTIONNAIRE CEC JEUNESSE

Centre éducatif et culturel inc.,
Montréal, 1986.

C'est une édition renouvelée, comprenant au moins deux atouts importants, que propose le Centre éducatif et culturel pour son dictionnaire jeunesse qui s'adresse aux 8-13 ans.

Le premier de ces atouts c'est l'*index géographique* qui, devenant *index historique et géographique*, a augmenté considérablement: 73 pages de plus, consacrées en grande partie au Canada et au Québec.

Longueuil et Loretteville se trouvent donc à l'honneur entre Londres et Los Angeles, Caraquet voisine avec Caracas et Sept-Îles avec Séoul; toutes les municipalités du Québec de plus de 5 000 habitants sont répertoriées ainsi que la plupart des villes de quelque importance au Canada. Les Bergeron, Drouin, Giroux liront avec plaisir l'article consacré au pionnier dont ils portent le nom, tout comme les autres élèves dont le patronyme fut celui de l'un des cent et quelque pionniers recensés.

Ce faisant, ils n'épuiseront pas la richesse de cet index qui recense les tribus amérindiennes (Abénaquis, Algonquiens, Hurons), les rivières, lacs et montagnes (Rivière Ouëlle, Grand lac de l'Ours, Mont Logan), les groupes ethniques (Allemands, Écossais, Italiens), les partis politiques (Bleus, Bloc populaire canadien, Crédit social) et les personnages historiques (Chomedey de Maisonneuve, Louis Cyr, Maurice Duplessis). Bref, à lui seul, l'index justifierait l'intérêt que l'on porte à l'ouvrage.

Le second de ces atouts, c'est la nomenclature, passée de 17 000 à 18 000 mots, qui a été profondément remaniée et dans laquelle ont été inclus nombre de mots et d'emplois québécois qui ne figuraient pas dans l'édition précédente¹.

C'est ainsi que *abreuvoir* (fontaine), *abrier*, *académique*, *acadianisme*, *achalant*, *adonner*, *s'adonner bien*, *agent d'immeubles*, *aire de repos*, *ambitionner* (exagérer), *animalerie*, *aqueduc*, *aréna*, *atocatière*, *autobus* (autocar), *autobus scolaire* ont fait leur apparition. De même *babiche*, *baliser* (une route), *beignerie*, *blanchon*, *blanchir* et *blanchissage* (voc. sportif), *bleus* (voc. politique), *bourasser*, *broche piquante*, *brochette*, *broue*, *bruncher*. Et à la lettre C une liste fournie: *cacaoui*, *cadet* (voc. militaire), *caribou* (boisson), *carré* (place publique), *casse-croûte* (restaurant), *cassot*, *catiner*, *caucus*, *ceinture fléchée*, *cenellier*, *chaîne de trottoir*, *chaise berçante*, *charrue* (chasse-neige), *chat sauvage*, *chaud* (soûl), *chefferie* (voc. politique), *chérant*, *chicoter*, *chiropratique*, *chopine*, *cométique* (traîneau), *commission scolaire*, *commissaire d'école*, *compacte* (voiture), *comptoir de cuisine*, *conciergerie* (im-

meuble), *ouvriers de la * construction*, *coqueron*, *courailleur*, *courailleur*, *coureur de bois*, *crème glacée*, *croche*, *croustilles*.

Les expressions typiques n'ont pas été oubliées: *avoir de l'allure*, *donner un *bec*, *passer dans le *beurre*, *avoir les *bleus*, *n'être pas sorti du *bois*, *entendre à travers les *branches*, *maigre comme un *cassot*, *rêver en *couleurs*.

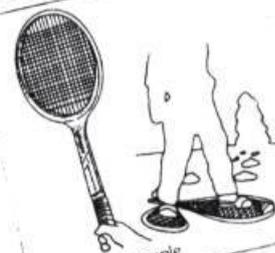
Enfin les auteurs n'ont pas hésité à introduire des mots du vocabulaire familier: *achaler*, *avoir la *baboune*, *barda*, *bardasser*, *bazou*, *bébelle*, *bibite*, *binerie*, *blonde*, *boule à mites*, *capoter* (s'exciter), *en avoir plein le *casque*, *parler à travers son *chapeau*, *cogner des *clous* ont trouvé leur place à l'ordre alphabétique.

À ces mots ou expressions entrés dans la nouvelle édition il faut ajouter ceux qui figuraient déjà dans l'édition précédente pour avoir une bonne idée de l'importance du vocabulaire québécois recensé. Donc il ne faut pas oublier *abatis*, *achigan*, *acre*, *allophone*, *arcades*, *arpent*, *atoca*, *avant-midi*, *avionnerie* à la lettre A, et *babillard*, *balise* (poteau sur une route enneigée), *banc de neige*, *barrer* (et *débarrer*), *blé d'inde*, *bleuet*, *bleuetière*, *bois franc*, *bordages*, *bordée de neige*, *boucane*, *boucaner*, *boyau d'arrosage*, *brûlé*, *brûlot*, *brunante*, *buanderie* à la lettre B. Enfin, à la lettre C on trouvait *cabane à sucre*, *cafétéria*, *canette*, *canot* (canoé), *carcajou*, *caribou*, *carreauté*, *carriole* (traîneau), *casse-tête* (puzzle), *catalogne*, *cave* (qui manque de jugement), *cèdre*, *cégep*, *cégépien*, *cent*, *chambreur*, *chambre*, *claque*, *comté*, *courtier en immeubles*, *crème-dessert*, *cretons* et les sigles CEQ, CLSC, CSN.

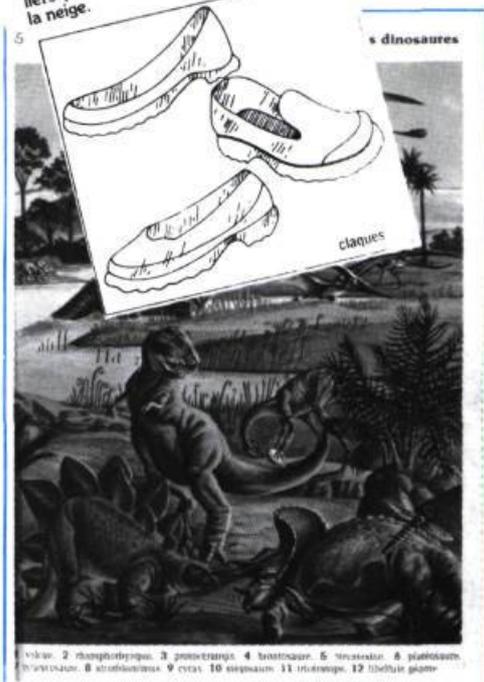
D'une édition à l'autre, le volume des québécismes traités a presque triplé dans les trois premières lettres de l'alphabet qui couvrent un quart du dictionnaire. Et rien ne laisse croire que l'effort n'a pas été le même dans le reste de l'ouvrage. Il s'agit donc bien d'une « refonte » comme l'indique la préface.

Certes, tous les québécismes n'ont pas été relevés. On pourra déplorer l'absence de *averse de neige*, *baveux*, *chaudière*, *chum*, *corder du bois*, *faire une corvée*,

raquette nom f. 1 • En jouant au tennis, elle a cassé une corde de sa raquette: l'instrument qui sert à envoyer la balle.
2 Large semelle constituée d'un cadre généralement ovale, garni de lanières, qu'on adapte à des mocassins pour marcher sur la neige sans enfoncer.
• Faire de la raquette: marcher à l'aide de raquettes, pratiquer le sport de la raquette.
■ **raquetteur, euse** nom Personne qui se déplace en raquettes, qui pratique ce sport.



2 claque nom f. Sorte de chaussure souple qu'on porte en hiver par-dessus les soulières pour les protéger de la boue et de la neige.



1. Vieux. 2. rhéologique. 3. procrustes. 4. bostocain. 5. trépassé. 6. platineau. 7. trépassé. 8. trépassé. 9. cytat. 10. épiquain. 11. trépassé. 12. libellule géante.

coffin. Mais les auteurs n'ont certainement pas clos leur liste une fois pour toutes et il serait bien étonnant que la prochaine édition ne voie pas quelque changement. D'autre part, leur position qui consiste à ne relever que les québé-

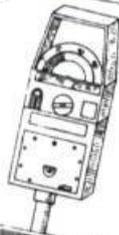
porc-épic [pɔʁkɛpik] nom m. • Quand il a peur, le porc-épic hérissé ses longs piquants: un animal sauvage plus gros que le hérisson. — • Des porcs-épics.

porc-épic



parcomètre nom m. • Pour stationner ici, papa doit mettre vingt-cinq cents dans le parcomètre: l'appareil qui mesure le temps de stationnement des voitures d'après la somme d'argent que l'on introduit dedans.

parcomètre



Le bricolage



1 fer à souder, 2 équerres, 3 marteaux, 4 serre-joint, 5 tournevis, 6 marteau, 7 gâche, 8 état, 9 niveau, 10 axe roulement, 11 tableau de menuiserie, 12 coffres à outils, 13 seringue de menuisier, 14 vilain, 15 perceuse, 16 rabot, 17 lime, 18 ciseau à bois, 19 clé à molette, 20 axe à molette, 21 clés, 22 tenailles, 23 égare, 24 pince, 25 couteau, 26 pinceau, 27 sceau circulaire, 28 disque de ponçage, 29 perceuse, 30 mèche, 31 établi.

jean-pierre jouselin

Une adaptation à la réalité québécoise ne consiste pas en un simple ajout de termes ou de sens². Il faut revoir aussi les définitions, les exemples et les marques d'usage, car le point de vue hexagonal présent dans l'ouvrage de départ, le Hachette junior — tout à fait normal puisque l'ouvrage était destiné aux jeunes Français — doit céder la place à une optique québécoise.

C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de mettre en contexte *caravane*, *chalet* ou *confettis*, on parle de la *caravane* du marathon international de Montréal, d'un *chalet* dans les Laurentides et du défilé de la coupe Grey pendant lequel on lance des *confettis*. À la définition de *autobus* «véhicule servant au transport en commun des personnes à l'intérieur d'une grande ville» on a ajouté «d'une ville à l'autre», ce qui rend mieux compte de l'emploi que l'on fait du mot au Canada. Le *bungalow* «petite maison très simple, sans étage» est devenu «une petite maison comportant un seul étage», paraphrase plus conforme à l'habitude canadienne de numéroter les étages, qui fait du rez-de-chaussée, le premier étage. Enfin, la *canette* qui, dans l'édition précédente, était définie comme une «petite bouteille ou contenant en métal utilisé pour la bière ou les boissons gazeuses» devient un «contenant en métal utilisé pour la bière, le jus ou les boissons gazeuses», perdant ainsi la partie de sa définition qui renvoyait à une réalité étrangère.

La question des marques d'usage est plus délicate. Les mots appartenant aux registres familier ou populaire en France ne sont pas nécessairement employés de la même façon au Québec. Les lexicographes québécois ne disposent pas encore de tous les travaux dont ils auraient besoin pour renseigner le lecteur sur le statut normatif des mots. Mais les auteurs ont raison de noter *bouquin* et *charrier* (exagérer) sans les faire suivre des mentions «familier» ou «très familier», respectant ainsi l'usage québécois.

Une dernière modification a été apportée à l'ouvrage, imposée par la nécessité de lui conserver la même taille. Il

fallait éliminer des mots pour faire place aux nouveaux venus. Le choix s'est porté entre autres sur *autocar*, *bled*, *car* (autocar), *cassis* (rigole) inusités au Québec, mais aussi sur *bolet*, *cèpe*, *chanterelle*, *girolle*, *morille*, décision qui paraîtra bien arbitraire aux amateurs de champignons.

Mais l'adaptation d'un dictionnaire aux besoins des usagers québécois ne va pas sans quelques problèmes, assez divers dans leur nature, dont voici des exemples.

L'ordre alphabétique n'a pas été respecté: *chicoter* a été placé entre *chicaner* et *chiche* alors qu'il devrait l'être trois mots plus loin entre *chicorée* et *chien*.

Les marques d'usage parfois se contredisent. *Copain*, *copine* sont relevés sans marque. Par contre à *compagnon*, *copain* est donné comme synonyme familier. Et dans l'édition précédente le mot était encore noté familier. Les auteurs ont-ils jugé que *copain* n'était pas familier dans l'usage québécois, oubliant de faire la correction à *compagnon*?

Certains mots ont été omis. *Beurre d'arachide* est utilisé dans la définition de *arachide*. Mais il est absent de *beurre* où il aurait très bien pu figurer en sous-entrée. Le cas est le même pour *girolle* et *morille* qui ont été supprimés dans la nouvelle édition mais sont cités comme exemple à *champignon*. Ces omissions peuvent paraître des brouilleries, surtout si l'on ne tient pas absolument à ce que le dictionnaire, dans les définitions ou exemples, utilise uniquement des mots figurant à sa nomenclature. Par contre, l'absence de *beurre d'érable*, *bingo*, *beurrée*, *corde* (mesure) est peut-être plus grave dans la mesure où ces mots, sans être des québécismes, font partie du vocabulaire usuel. Ils devraient figurer au même titre que *cheddar*, déjà présent dans l'ancienne édition, ou *coroner* qui vient d'être ajouté.

Les omissions de *brocheuse*, *bulldozer*, *chips* et *support* sont certainement voulues, dans la mesure où les réalités auxquelles renvoient ces mots sont désignées par *agrafeuse*, *bélier mécanique* (*bouteur*), *croustilles* et *cintré*, mots qui d'un point de vue normatif paraissent plus acceptables. Le malheur est que, mis à part *croustilles* (qu'ils n'emploient pas), les élèves ne connaissent pas ces mots. Comment passer de *brocheuse* qu'ils utilisent quotidiennement à *agrafeuse* si l'entrée *brocheuse* n'existe pas? On ne consulte pas le dictionnaire pour un terme que l'on ignore. D'autre part, pourquoi bannir des mots alors qu'ils sont en usage? Et que dire de l'absence de *poigner* alors que l'on trouve son équivalent hexagonal *choper*, étiqueté très familier? *Choper* est sans doute plus marqué, d'un point de vue normatif, que ne l'est *poigner*.

cismes d'emploi généralisé est tout à fait justifiée. Un dictionnaire destiné aux élèves des dernières années du primaire et des premières du secondaire ne saurait contenir tous les faits lexicaux propres au Québec. Ce n'est pas là sa vocation.

Certains mots qui ne sont pas en usage au Québec devraient être situés géographiquement ; ainsi *ouvriers du * bâtiment* se dit en France et peut-être ailleurs alors qu'au Québec on parle d'*ouvriers de la * construction*. Cette particularité devrait être signalée à l'adresse *bâtiment*. Il en est de même pour *code* (feux de croisement), *colle* (retenue) et *coller* (punir d'une retenue) qui appartiennent à l'argot scolaire. La définition devrait être précédée de la remarque « En France » ou de toute autre remarque adéquate. À l'inverse, inutile de signaler à *maïs* : *Au Canada*, le *maïs* est aussi appelé *blé d'inde*.

L'absence de renvoi du terme français au terme québécois constitue un autre problème. La circulation devrait se faire dans les deux sens, comme elle se fait pour *bac* et *traversier*. De *bac* on est envoyé à *traversier* et vice-versa. Il en est de même pour *chambrier* et *pensionner*. Mais on ne peut aller de *aubépine* à *cenellier*, de *auto-stop* à *pouce*, de *renne* à *caribou* alors que l'inverse est possible. D'autre part de *clochard* on devrait être envoyé à *robineux* puisque ce terme est défini par *clochard* et de *ouvriers du * bâtiment* à *ouvriers de la * construction* et inversement puisque les deux ont la même définition.

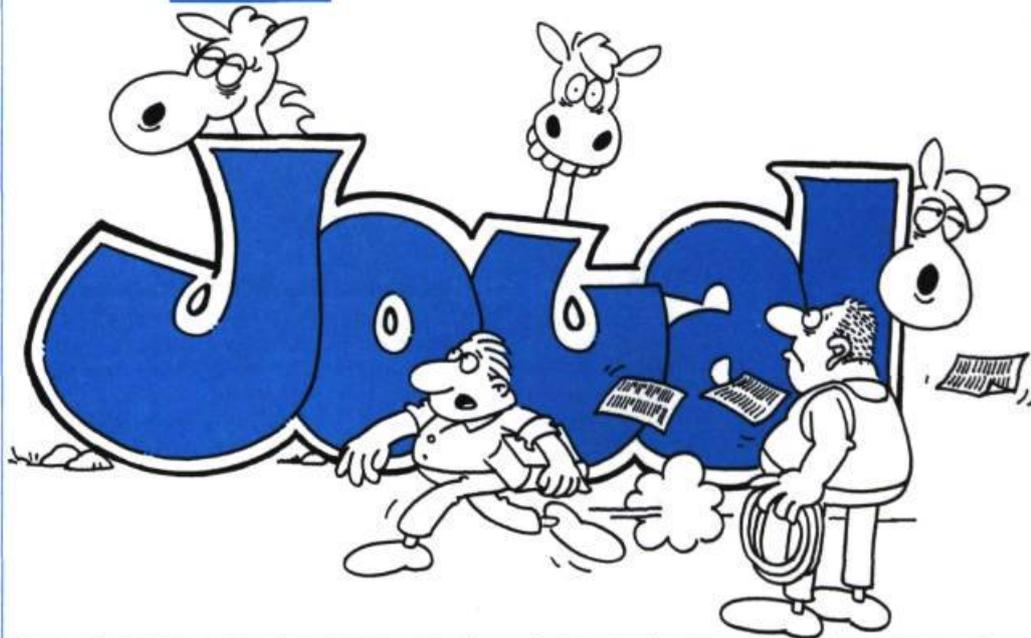
Enfin, lorsqu'un québécoisisme est introduit, pourquoi ne pas le rattacher au mot souche dont il dérive ? Cela a été le cas pour *avionnerie* entré sous *avion*, mais *abattis* se trouve isolé de la série *abattre* et *blanchon* de celle de *blanc*. On éviterait ainsi de faire apparaître certains québécoisismes comme des mots isolés, sans relation avec le reste du vocabulaire.

Dernier regret : la suppression des tableaux de conjugaison. Il fallait faire de la place. Mais ces tableaux sont fort utiles, ils devraient être réintroduits.

La mise en évidence de ces imperfections qui seront certainement corrigées dans les éditions ultérieures ne doit pas faire oublier qu'il s'agit là du premier dictionnaire pour le public scolaire, adapté au contexte langagier québécois. C'est aussi le seul dictionnaire fiable qui présente autant de québécoisismes et qui réussisse avec autant de bonheur à les intégrer dans sa nomenclature. Souhaitons-lui un bon accueil de la part des enseignants et des élèves.

1. Les québécoisismes sont fondus dans le dictionnaire et aucun symbole ne les signale, ce qui est tout à fait normal. Il faut donc feuilleter le dictionnaire page après page pour saisir l'ampleur du mouvement.
2. À noter que les ajouts ne sont pas uniquement des québécoisismes. Certains concernent des mots d'implantation récente tels *compacte* (voiture), *crédible* et *crédibilité*, ou désignent des réalités présentes au Québec comme *chaufferette* ou *coroner*, ou bien sont employés plus fréquemment : *chicane* (querelle).

paul laurendeau



Notre **joual** aurait-il été inventé ?

Sommes-nous les seuls à avoir **parlé joual** ?

Ce soir-là, un lexicographe, un rédacteur d'articles de dictionnaire, est seul dans la grande officine aux murs tapissés de livres et de documents. Il manipule des fiches, compulse des feuillets, ouvre de gros tomes qui s'empilent autour de lui sur la table. Au hasard de ses recherches, il est amené à ouvrir le *Grand Larousse encyclopédique* à la lettre J. Une idée lui vrille l'esprit. Il tourne deux pages, cherche, trouve, lit :

« JOUAL n.m. (prononciation pop. de *cheval* au Québec). Parler populaire à base de français fortement contaminé par l'anglais, utilisé au Québec.

ENCYCL — Inventé par André Laurendeau, utilisé pour la première fois en 1959 dans un article du *Devoir* et mis à la mode l'année suivante par le frère J.-P. Desbiens dans *Les insolences du frère Untel*, ce terme [...] » (*Grand Larousse encyclopédique*, 1984, t. 6, p. 5882, col. 1)

Aux mots « Inventé par », le lexicographe a posé pensivement son crayon derrière son oreille. C'est que la fréquentation permanente de cette sorte de vérité oubliée qu'est l'histoire des mots finit par vous façonner une faculté de doute très aiguisée. Le voile qui fronce les sourcils. On lui aurait « inventé » son *joual* ? Dans la grande officine aux murs tapissés de tomes austères, la curiosité d'un lexicographe vient d'être titillée.

D'abord, se dit-il, voyons d'où provient cette idée d'une invention du mot *joual* par un auteur individuel. Ayant déjà de forts soupçons, il extirpe d'un rayon les vieilles *Insolences* et dénêche la réponse à sa question dès la première ligne de cet essai mémorable :

« Le 21 octobre 1959, André Laurendeau publiait une *Actualité* dans *Le Devoir*, où il qualifiait le parler des écoliers canadiens-français de "parler Joual". C'est donc lui, et non pas moi, qui a inventé ce nom. »

Desbiens, Jean-Paul, *Les insolences du Frère Untel*, 1960, Les Éditions de l'homme, p. 23.

Le lexicographe se gratte le menton. Visiblement, le Frère Untel et le *Grand Larousse encyclopédique* partagent des idées communes sur une date pour l'« invention » de ce cher *joual*. Tout concorde en apparence... sauf évidemment si l'érudition du second s'est involontairement laissé tromper par la modestie du premier.

Les lexicographes sont ainsi faits que lorsque chez eux le scepticisme culmine, au point de confiner à l'incrédulité, ils... saisissent un dictionnaire. Celui qui tombe sous la main de notre lexicographe est la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qu'on appelle *Académie 1694* dans le jargon du métier. Il prend le lourd tome de la lettre C,